



Quartier du Petit-Ry

Les habitants nous ont dit...

Le porte à porte et les réunions de la campagne nous ont amenés à vous rencontrer nombreux, vous habitant(e) du quartier du Petit-Ry. Vous nous avez posé de nombreuses questions, vous nous avez fait part de vos attentes ainsi que de vos craintes. Voici un petit compte-rendu des thèmes principaux que vous avez abordés avec nous. Nous tenions à vous en faire part car nous accordons d'importance à votre avis.

Les voitures roulent trop vite dans le quartier. Nous n'osons pas laisser jouer les enfants dehors.

C'est une constatation régulière : beaucoup d'automobilistes roulent trop vite. La proposition d'ECOLO est de généraliser les zones 30, à savoir que cette vitesse serait la règle générale, avec des exceptions pour les voiries principales. La conséquence est d'accepter de perdre un peu de temps pour rejoindre les dits itinéraires (typiquement 1,5 minutes). Cette mesure comporte beaucoup d'effets positifs : plus besoin d'aménagements cyclables pour pouvoir rouler en toute sécurité, moindre pression automobile, ce qui permet de réduire la surface occupée par les voitures et de reverduriser certains espaces, amélioration de la qualité de l'air, diminution du bruit (on pense ici en particulier à l'avenue Demolder) et de la consommation d'énergie...

Les trottoirs sont en mauvais état et les piétons sont parfois mis en danger par les cyclistes.

Le constat du manque de continuité des trottoirs existe en effet à certains endroits. Ici encore, la proposition de zone 30 défendue par Ecolo permettra le déplacement des piétons de manière sécurisée, en empruntant la chaussée (souvent très lisse) plutôt que le trottoir (souvent rempli d'obstacles qui le rendent difficilement praticable à poussette, en chaise roulante,..).

Pour ce qui est des cyclistes, rappelons qu'il leur est interdit de rouler sur le trottoir en agglomération (sauf pour les enfants de moins de 12 ans avec un vélo dont les roues ont moins de 50 cm de diamètre). Les cyclistes commettent souvent cette infraction par peur de rouler sur la chaussée où des voitures passent trop rapidement.

Par ailleurs, nous avons noté une méconnaissance importante du code de la route (partie cyclable). Par exemple, savez-vous si deux cyclistes ont le droit de rouler côte-à-côte ? La réponse est qu'il est autorisé de rouler côte à côte en agglomération, sans même devoir se remettre en file indienne à l'approche d'un véhicule. Le croisement doit toutefois rester possible.

Si vous souhaitez tester vos propres connaissances, n'hésitez pas à réaliser le quiz en ligne du GRACQ : <https://www.gracq.org/avez-vous-la-velo-attitude>

Extension de l'Esplanade : allez-vous dire « non » purement et simplement ?

Le « non » de la population est très clair. Nos habitants veulent entre autres un commerce qui a du sens : local, respectueux de l'environnement et des travailleurs... Un nouvel outil législatif, le SOL (Schéma d'Orientation Local), a permis de stopper tous les projets en cours pendant 3 ans. A côté du trajet urbanistique, la majorité a décidé d'ajouter un processus participatif pour que tous ensemble nous puissions définir ce que nous voulons pour cette zone. Il reste maintenant deux ans pour aboutir.

A l'issue des 3 ans, les citoyens et les élus auront-ils totale latitude et liberté pour imposer leur vision ? Non bien sûr : le propriétaire et le promoteur conservent une série de droits. C'est pourquoi il est si important de faire participer TOUS les acteurs au processus du SOL (Schéma d'Orientation Locale) : une vision partagée s'imposera dès lors d'elle-même.



Si on n'est pas propriétaire, c'est la galère, on ne sait pas trouver un logement. Nos enfants ne savent pas se le payer.

Effectivement, le prix des maisons s'envole. C'est un phénomène qui touche l'ensemble de la province du Brabant Wallon. Cela a entre autres pour conséquence que les jeunes familles qui veulent s'établir dans notre commune sont trop souvent forcées de s'établir en dehors du centre du Brabant Wallon. Un des outils mis en place par la majorité pour lutter contre la pression des prix de l'immobilier est le CLT (Community Land Trust). Ce mécanisme a pour objectif de permettre aux jeunes ménages dont le revenu moyen est légèrement supérieur à la moyenne d'obtenir gratuitement un terrain de la Ville pour y construire leur logement. Un mécanisme de fixation d'un prix de vente maximum et de ristourne d'une grande partie de la plus-value au CLT fait en sorte de rendre ce système pérenne pour les familles suivantes. Les outils législatifs sont créés. Un appel à candidatures sera lancé très prochainement, notamment pour 3 terrains à Limelette. La Ville a également l'intention d'appliquer ce même mécanisme sur 3 hectares de terrain le long du Boulevard de Lauzelle à Louvain-la-Neuve en collaboration avec l'UCL.

Renseignements pris auprès de l'organisme concerné, il n'en est rien. Pour plus de détail, voyez le lien suivant : <http://www.afsca.be/consommateurs/viepratique/achats/propreemballage/>

Comment se porte le budget de la Ville ?

Le budget de la commune doit supporter de plus en plus de frais car le fédéral et le régional tendent à transférer toute une série de compétences, sans nécessairement transférer aussi les moyens financiers correspondants (exemple : CPAS, zone de sécurité, zone de secours, frais de pension,...). Cette situation est aggravée dans le cas de notre ville par le fait que les étudiants (non domiciliés) ne sont pas pris en compte en tant qu'habitants dans le calcul de différentes clés de répartition de financements (effectif de police, par exemple). De plus, le plus grand propriétaire de la commune, l'UCL, bénéficie d'une exonération des additionnels au précompte immobilier pour ses 4000 kots ainsi que pour les espaces dévolus à l'enseignement et la recherche, ce qui constitue un manque de recettes directes pour la commune.

Climat

Comme vous l'avez tous remarqué, nous venons de vivre un été chaud et sec. Ceci n'est que la préfiguration de ce qui nous attend si le réchauffement climatique s'aggrave. Nous connaissons une augmentation mondiale de la température d'environ 1°C. Que se passera-t-il avec 1,5 °C (niveau préconisé par le GIEC), avec 2°C, 3°C, voire plus ? Il est de notre devoir de réagir tout de suite à notre échelle et avec nos moyens. Sans cela, comment expliquer à nos enfants et petits-enfants pourquoi nous n'avons pas agi ? De toutes les questions, celle-ci est de loin la plus importante et nous vous encourageons tous à agir. Notre commune a signé la Convention des Maires par laquelle elle s'est engagée à réduire de 40% les émissions de CO2 à l'horizon 2030 et de 90% à l'horizon 2050. Au cours de ses 6 dernières années, nous avons déjà fait du chemin vers cet objectif. Nous nous devons de continuer.

Conclusion

Nous espérons que ce petit compte-rendu reflète correctement la majeure partie de nos conversations. Nous restons à votre écoute. C'est d'ailleurs un plaisir pour nous.

Le monde et la Ville bougeront en 6 ans : chaque nouveau projet sera abordé avec intégrité, transparence et participation, valeurs qui doivent accompagner notre vision écologiste sincère pour la Ville.

Anita Rigot 9 ^{ième} sur la liste	Thomas Leclercq 8 ^{ième} sur la liste	Marc Vanhoomissen 22 ^{ième} sur la liste	Philippe Delvaux 4 ^{ième} sur la liste
--	--	---	---